



COLLEGE - LEGT - LP - CAMPUS



Taxe d'apprentissage 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

Quote part de 13% affectée aux organismes de formations technologiques/professionnelles

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Etablissement habilité à percevoir le solde de taxe d'apprentissage, par arrêté préfectoral du 17 décembre 2021. UAI n°0560181T

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de soutenir notre établissement et nous vous en remercions. Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libératoire justifiant de votre versement, merci de nous retourner ce formulaire complété, aux coordonnées ci-dessous.

Merci de participer à la formation de vos futurs collaborateurs!

Le DIRECTEUR

VOTRE CABINET COMPTABLE (à compléter)

N° SIRET : CODE APE :
Raison Sociale :
Adresse :
.....
CP : Ville :
Contact :
Courriel@.....
Téléphone : / / / /

VOTRE ENTREPRISE (à compléter)

N° SIRET : CODE APE :
Raison Sociale :
Adresse :
.....
CP : ... VILLE
Contact :
Courriel :@.....
Téléphone : / / / /

MONTANT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE VERSEE A L'ETABLISSEMENT

=

, €

SIGNATURE & CACHET DE L'ENTREPRISE

Nom et Prénom :
Date :/...../2022

Retour du reçu libératoire
 Cabinet comptable
 entreprise

Reçu libératoire par mail, renseignez votre courriel:
.....@.....

REGLEMENT AU LYCEE ST JOSEPH LA SALLE

Mode de règlement : (à l'ordre de OGECE ST JOSEPH LA SALLE)

Chèque n°..... Banque.....

Virement : IBAN : FR76 1600 6211 1124 9195 0581 023
BIC : AGRIFRPP860

Mentionnez **TA2022** et votre n°**SIRET** en libellé de virement

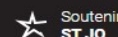
Subvention versée au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipement et de matériels conformes aux besoins.

**Avant le
31 mai**

Adresse retour et contact : Lycées St Joseph-La Salle Lorient - Monsieur Yann GUYOMARD - 42, Rue de Kerguestenen-56100 LORIENT
par mail : servicegestion@stjlorient.fr
par téléphone : 02.97.37.24.48

Si règlement par chèque, merci de le joindre ici

Retrouvez ce bordereau sur notre site internet st-joseph-lorient.org en cliquant sur



NOUVEAUTE : vous pouvez également effectuer vos démarches en ligne (calcul, versement, reçu libératoire) directement sur taxe.excellence-pro.fr